

L'an deux mil treize, le 24 septembre à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 17 septembre sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	19	19

Etaients présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BELLIN Philippe, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, LATU Roland, MALLET Claude, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PORCHET Bernard, RASTOUEIX Catherine, ROUSSEAU Gilbert, SAUVAITRE Guy, SENECHAU André, VANNERON Michel.

Date de la convocation
Le 17 septembre 2013

Etaients excusés : PEGUIN Laurent, PENINON Joël, PENY Marcel, RENGEARD Jean François.

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 24 septembre 2013

2013/09/24/001 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – SECTION SOINS	3
2013/09/24/002 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 POUR LA SECTION SOINS	3
2013/09/24/003 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°6 – SECTION HÉBERGEMENT	3
2013/09/24/004 – FLPA DE CHAUNAY – RESTAURATION POUR LA CANTINE SCOLAIRE DE CHAUNAY	4
2013/09/24/005 – CONVENTION AVEC LA CAF POUR L’AIDE AU TRANSPORT ALSH EN MILIEU RURAL	4
2013/09/24/006 – ALSH – LOGICIEL DE GESTION	4
2013/09/24/007 – EFFACEMENT DE DETTES POUR LE BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES	4
2013/09/24/008 - AVENANT AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE AVEC LA MNT	5
2013/09/24/009 – CONVENTION DES PORTES AUTOMATIQUES DES BUREAUX DE LA CCRC ET DE LA PERCEPTION	5
2013/09/24/010 – REMBOURSEMENT DES RÉPARATIONS DU TIVOLI PAR LE COMITÉ DES FETES DE VAUX EN COUHÉ	5
2013/09/24/011 – LOCATION SALLE MULTIMÉDIA A INITIATIVE FORMATION	5
2013/09/24/012 – MODIFICATION STATUTAIRE – ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE	6
2013/09/24/013 – EHPAD – POSTE DE DIRECTION	6
2013/09/24/014 – EHPAD DE COUHÉ – TRANSFORMATION DE POSTES	7
2013/09/24/015 – EHPAD – TRAVAUX – DOMMAGE OUVRAGE	7
2013/09/24/016 – EHPAD – CONVENTION CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS	7
2013/09/24/017 – EHPAD – MARCHÉ PROTECTIONS INDIVIDUELLES – STÉ HARTMAN – AVENANT N°1	8
2013/09/24/018 – MANAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	8
2013/09/24/019 – ALSH – VACANCES DE LA TOUSSAINT 2013	8
2013/09/24/020 – RECRUTEMENT ANIMATEURS POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2013	9
2013/09/24/021 – VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES BUREAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE L’ANCIEN LYCÉE ODILE PASQUIER	9

Suite à la décision de l'ARS du 06 Juin 2013, il est nécessaire d'apporter les corrections suivantes au budget exécutoire 2013.

Fonctionnement Dépenses :

Groupe II : Dépenses de Personnel

6218 : Autres personnels extérieurs :	+ 15 310.16 €
Total fonctionnement dépenses :	819 903.16 €

Fonctionnement Recettes :

Groupe I : Produit de la tarification

735123 : Tarification hors forfait journalier :	+ 15 310.16 €
Total fonctionnement Recettes:	819 903.16 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2013/09/24/002 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 POUR LA SECTION SOINS

Suite et compte administratif 2011 et au courrier du 06 juin 2013, l'ARS demande que le résultat excédentaire de 2011 soit affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation.

Montant de l'affectation : 1 392.72 € au compte 10686.33

En sus, l'ARS demande la régularisation du compte déficitaire 119.33 (- 35 585.19 €) par le compte excédentaire 111.33 (+ 38 834.86 €). Le solde du compte 111.33 sera donc de 3 249.67 €.

A noter que le compte 10682.33 : investissement est doté d'un crédit de 30 000.00 €.

Après délibération, le conseil communautaire accepte l'affectation du résultat de 2011 et la régularisation du compte 119.33 par l'excédent du compte 111.33 de la section soins.

2013/09/24/003 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°6 – SECTION HÉBERGEMENT

Il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit suivant afin de solder les avances forfaitaires versées aux entreprises de travaux.

Section Hébergement.

Investissements Recettes :

238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations :	35 100,00 €
--	-------------

Investissements Dépenses :

2313 : Constructions sur sol propre :	55 100,00 €
2154 : Matériel et outillage :	20 000,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2013/09/24/004 – FLPA DE CHAUNAY – RESTAURATION POUR LA CANTINE SCOLAIRE DE CHAUNAY

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'Association Cantine Scolaire de Chaunay a sollicité le Foyer Logement de Chaunay pour la fourniture de ses repas, en liaison chaude à compter du 3 Septembre 2013 pour une durée de 6 semaines.

Une étude technique a démontré la faisabilité de cette prestation qui serait équilibrée financièrement à un prix unitaire de 3,15 €.

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention sus-évoquée ;
- Fixe le tarif de cette prestation à un montant unitaire de 3,15 € pour cette période.

2013/09/24/005 – CONVENTION AVEC LA CAF POUR L'AIDE AU TRANSPORT ALSH EN MILIEU RURAL

Nous avons reçu une convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocation Familiales concernant l'aide aux dispositifs de transport visant à favoriser l'accessibilité des ALSH en milieu rural pour l'année 2013. Cette aide est destinée à soutenir le financement du transport mis à la disposition des familles afin de faciliter l'accès des enfants et des jeunes à ses activités.

La période considérée s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Le montant de la subvention annuelle est de 1 616 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de financement concernant l'accueil de loisirs entre la Caisse d'Allocation Familiales et la Communauté de Communes de la Région de Couhé.

2013/09/24/006 – ALSH – LOGICIEL DE GESTION

Le Président informe le conseil qu'une demande de logiciel pour le service animation a été faite auprès de divers fournisseurs afin de pouvoir établir un dossier de demande auprès de la CAF. En effet, celle-ci propose un financement de 80 % pour l'équipement de logiciel pour les collectivités mais ce jusqu'au 30 septembre 2013.

Notre dossier s'est basé sur la proposition de la Sté ABELLUIM, de part son architecture informatique, la solution extranet distante et la solution d'export vers la comptabilité publique pour une dépense prévisionnelle de 8 979 € (matériel inclus).

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président a déposé un dossier de demande de subvention d'équipement auprès de la CAF.

2013/09/24/007 – EFFACEMENT DE DETTES POUR LE BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Le président informe le conseil que la trésorerie a fait parvenir un dossier pour effacement de dettes statué par ordonnance du Tribunal d'Instance de Poitiers. La Communauté de Communes est concernée pour non paiement de redevance ordures ménagères et factures ALSH :

- Mr DIEDRICH Christophe pour un montant total de 205 € (facture 254 de 2012) sur le budget ordures ménagères ;
- Mr DIEDRICH Christophe pour un montant total de 308,50 € (factures 213/2012-210/2012-211/2012) sur le budget général.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide l'effacement des dettes respectivement sus nommées ;
- Autorise le président à signer toute pièce afférente.

2013/09/24/008 - AVENANT AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE AVEC LA MNT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que nous avons reçu un avenant au contrat maintien de salaire avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Celui-ci porte sur le changement des conditions générales et modification du taux de cotisation. Le taux applicable au 1^{er} janvier 2014 sera de 1 %.

Ces modifications vont permettre de prendre en compte, les impacts du report de l'âge légal de la retraite, l'augmentation de l'âge et de la durée d'assurance, pour obtenir la liquidation d'une retraite de base à taux plein.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant.

2013/09/24/009 – CONVENTION DES PORTES AUTOMATIQUES DES BUREAUX DE LA CCRC ET DE LA PERCEPTION

Nous venons de recevoir une proposition de la Sté NOLA pour la maintenance de nos 3 portes automatiques (bureaux de la communauté de communes et de la perception) ainsi que des 2 rideaux métalliques de fermeture. Celle-ci nous a fait parvenir l'offre suivante :

- ✓ 1 616 € hors taxes pour un contrat Nere dépannage (carnet d'entretien, 2 visites d'entretien annuelles obligatoires et la main d'œuvre et les déplacements)

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2013/09/24/010 – REMBOURSEMENT DES RÉPARATIONS DU TIVOLI PAR LE COMITÉ DES FETES DE VAUX EN COUHÉ

Le Président informe le Conseil Communautaire que lors d'une manifestation (le 20 avril 2013) organisée sur Vaux en Couhé par le Comité des fêtes, des tivolis appartenant à la Communauté de Communes y avaient été montés. Il s'avère que dans la nuit du vandalisme a été causé sur l'un d'eux. Le montant des travaux s'est élevé à 420,99 € toutes charges comprises.

Le Président propose que l'on demande le remboursement à l'association. Celle-ci ayant fait les démarches auprès de son assurance.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de demander le remboursement de la réparation du tivolis pour un montant de 420,99 € toutes taxes comprises au Comité des Fêtes de Vaux en Couhé ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2013/09/24/011 – LOCATION SALLE MULTIMÉDIA A INITIATIVE FORMATION

Le Président informe le Conseil qu'un organisme de formation souhaite organiser une session de reconversion professionnelle dans notre salle multimédia à destination de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés du Canton. Celle-ci serait d'une durée de 21 jours pour un prix journalier de 40 €. Ce montant comprend la mise à disposition de la salle ainsi que 8 postes informatiques, l'ensemble rétroprojection avec écran, la kitchenette.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de louer la salle multimédia à Initiative Formation 86 pour un prix journalier de 40 € du 7 octobre 2013 au 10 janvier 2014 ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2013/09/24/012 – MODIFICATION STATUTAIRE – ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE

Parmi les compétences transférables des communes vers les communautés, figure celle intitulée « action sociale communautaire ».

Cette compétence couvre un domaine d'intervention extrêmement large, et de nombreux débats ont amené les élus à la circonscrire en fonction de l'intérêt communautaire. La présence de deux Ehpad sur le territoire, exceptionnelle dans la Vienne, a participé à la richesse de la réflexion. Il est notamment proposé que la gestion des Ehpad mise à part, aucune compétence actuellement exercée par un CCAS du territoire ne sera impactée, afin de conserver les liens de proximité nécessaires à une réponse sociale adaptée.

Sur le plan juridique, et pour mémoire l'article L 5214-16 II-5 du CGCT prévoit :

« II.-La communauté de communes doit par ailleurs exercer dans les mêmes conditions des compétences relevant d'au moins un des six groupes suivants :

....

5° Action sociale d'intérêt communautaire ;

...Lorsque la communauté de communes exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles ; »

➤ Ainsi, conformément à ce texte, il est proposé la modification statutaire suivante :

II) Compétences optionnelles

4°) action sociale communautaire

- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Maintien et aide à domicile

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire sus nommée,
- **DECIDE** que la responsabilité de l'exercice de cette compétence sera confiée en totalité à un Centre Intercommunal d'Action Sociale, dont il charge le Président de le constituer.
- **CHARGE** le président de notifier cette décision aux communes membres

2013/09/24/013 – EHPAD – POSTE DE DIRECTION

Le poste de direction de l'Ehpad est vacant depuis mars dernier, l'intérim étant exercé par un cadre de la CCRC. Un avis de vacance a été publié en avril et 14 candidats y ont répondu.

Toutefois, seuls 5 d'entre eux répondaient aux critères définis, d'expérience professionnelle de direction d'Ehpad et d'obtention du diplôme requis par la réglementation. Parmi ces 5 candidats, ne figure aucun agent statutaire.

Aussi, pour permettre le recrutement d'un candidat, il vous est proposé de transformer le poste d'attaché territorial statutaire en poste d'attaché territorial statutaire ou contractuel.

Par ailleurs, la commission sociale a retenu la candidature de l'un d'entre eux selon les modalités de recrutement suivantes :

- ✓ au 1^{er} janvier 2014
- ✓ sur un contrat à durée indéterminée de droit public
- ✓ à 60% équivalent temps plein
- ✓ au grade d'attaché territorial
- ✓ au 12^{ème} échelon
- ✓ bénéficiant du régime indemnitaire applicable à cette date d'effet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention

- transforme le poste n° 15 du tableau des effectifs de l'Ehpad, en Attaché territorial statutaire ou contractuel
- autorise le Président à signer un contrat avec M. BETIN Jean Michel aux conditions mentionnées ci-dessus.

2013/09/24/014 – EHPAD DE COUHÉ – TRANSFORMATION DE POSTES

Considérant la transformation du foyer logement en Ehpad et prenant en compte l'évolution des fonctions des agents assurant la prise en charge des personnes dépendantes, il a été proposé aux agents assurant des fonctions « d'agents de service hospitalier » actuellement classés en filière technique au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, un reclassement en filière sociale à grade équivalent.

Vu l'avis favorable du CTP en date du 26 mars 2013

Vu l'avis favorable de la CAP départementale en date du 22 mai 2013,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- transforme à effet du 1^{er} octobre 2013 les postes n° 5, 7, 9, 12 et 40 du tableau des effectifs de l'Ehpad en postes d'agent social de 2^{ème} classe.

2013/09/24/015 – EHPAD – TRAVAUX – DOMMAGE OUVRAGE

Les travaux de réhabilitation extension de l'Ehpad doivent être couverts par une assurance dommages ouvrage.

Une consultation a été lancée l'été dernier et l'offre la mieux disante est celle de la compagnie AXA qui, outre les garanties obligatoires, couvre les garanties complémentaires suivantes :

- ✓ dommages aux existants
- ✓ bon fonctionnement en conformité avec la finalité de l'établissement
- ✓ dommages immatériels

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le président à signer un contrat d'assurances dommages ouvrages avec l'agence Caumel de la Sté AXA selon l'offre remise, et pour un montant prévisionnel de 21 863,30 € toutes taxes comprises, le montant définitif n'étant calculé qu'à la fin des travaux.

2013/09/24/016 – EHPAD – CONVENTION CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS

Le CHU nous a fait parvenir un projet de convention visant à formaliser les conditions d'accueil et les relations et accords préalables à toute hospitalisation de personne âgée dépendante avec le service des urgences et le pôle gériatrie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention avec le CHU de Poitiers

Le fournisseur nous a fait part d'une nouvelle gamme de produits, pour protecteurs pour la personne, nécessitant moins de change, donc du gain de temps pour les soignants, et une économie d'achat. Après les avoir testés, il s'avère que ces produits sont performants. Par contre, les prix les concernant ne figurent pas au bordereau. Il s'agit donc de les y ajouter par voie d'avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de fournitures de protection avec la Sté Hartmann.

Par délibération n° 2011/07/19/003 du 19 juillet 2011, vous avez autorisé le Président à signer une convention avec le CCAS de Chaunay en vue de permettre la mise à disposition du directeur de l'Ehpad de Chaunay auprès de l'Ehpad de Couhé pour le suivi des travaux et des missions de management.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 août dernier.

Il vous est aujourd'hui proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre, les travaux n'étant pas terminés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes de la Région de Couhé et le CCAS de Chaunay.

Monsieur le président informe le conseil que pendant les vacances de la Toussaint soit du 21 au 31 octobre 2013, l'ALSH va proposer les activités suivantes :

- ✓ Du 21 au 25 octobre : « le cirque »
- ✓ Du 28 au 31 octobre : « l'automne »

Les tarifs applicables incluant l'activité sont les suivants :

QF	< 548 €	549 / 800 €	801 / 1 200 €	> 1 200 €
5 jours	38 €	46 €	54 €	62 €
4 jours	34 €	40 €	46 €	54 €
3 jours * (seulement la semaine2)	21 €	28 €	35 €	42 €
journée	10 €	12 €	14 €	16 €

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs sus nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes : ● *Recrutement pour effectuer un acte déterminé* ;

- *Recrutement discontinu dans le temps* ;
- *Instauration d'une rémunération à l'acte* ;

Considérant la décision du juge administratif CAA - Marseille N° 05MA00991 du 18 mars 2008 ;

Considérant le besoin de recruter des animateurs suivant des nécessités occasionnelles ou saisonnières, pour des prestations discontinues dans le temps, afin d'assurer des activités au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Président expose que compte tenu des activités proposées et des effectifs attendus, sur la période du 21 au 31 octobre 2013 pour les vacances de la Toussaint, l'ALSH nécessite le recrutement de 6 animateurs (durée de contrat différenciée selon disponibilités et besoins) dont la rémunération est fixée sur la base d'un forfait journalier en fonction de leur niveau de qualification :

- 56 € brut / jour pour un directeur adjoint ;
- 52 € brut / jour pour un animateur diplômé ;
- 44 € brut / jour pour un animateur stagiaire ;
- 32 € brut / jour pour un animateur non diplômé ;

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de ces vacataires ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2013/09/24/021 – VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES BUREAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE L'ANCIEN LYCÉE ODILE PASQUIER

Le président informe qu'une demande a été faite auprès de Bureau Véritas pour la vérification des installations électrique pour les bureaux de la Communauté de Communes et l'ancien Lycée Odile Pasquier sur Couhé.

Le montant des prestations s'élève à :

Bâtiments	Electricité 1 ^{ère} visite ou visite quadriennale	Electricité visite annuelle
Bureaux Communauté de Communes	360 €	270 €
Ancien Lycée Odile Pasquier	360 €	270 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les dépenses sus nommées ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.